



Le contrôle des mauvaises herbes en pépinière

19 mars 2020, St-Hyacinthe



L'impact négatif des mauvaises herbes sur la qualité de la production en champ et en contenants.



Comment prévenir leur émergence?



Les principales adventices rencontrées en pépinière, leurs modes de propagation ; apprendre à les identifier.



Les méthodes de contrôle : approche culturale, mécanique, chimique. Calibration d'un pulvérisateur pour herbicides.

Places limitées

Formulaire d'inscription

INSCRIVEZ-VOUS DÈS MAINTENANT !

Contrôle des mauvaises herbes en pépinière



Nom des participants

	Membre de l'IQDHO	Non-Membre	Montant
_____	140 \$	160 \$	_____ \$
_____	140\$	160 \$	_____ \$
_____	140 \$	160 \$	_____ \$

Nom de l'entreprise: _____	Sous-total. : _____	\$
Adresse : _____	T.P.S. : _____	\$
Ville : _____ Code postal _____	T.V.Q. : _____	\$
Téléphone : _____	Total : _____	\$

N° carte de crédit _____

Nom du détenteur : _____

Signature : _____

Date d'expiration : _____

Courriel : _____

Pour renseignements et inscription : IQDHO

3230, rue Sicotte, E-307, Saint-Hyacinthe QC J2S 2M2
Téléphone : 450 778-6514 • Télécopieur : 450 778-6537
Courriel : info@iqdho.com

Mode de paiement : Visa / MasterCard

Chèque à l'ordre de l'IQDHO, daté du jour de l'envoi.

MODALITÉS D'INSCRIPTION AU VERS

_____ Rév.: 22/07/19

L'adresse et l'horaire sont envoyés par courriel une semaine avant l'activité



MODALITÉS D'INSCRIPTION

Date limite d'inscription : 10 jours avant l'activité

Païement : Compléter et retourner le formulaire d'inscription avec votre chèque fait à l'ordre de l'IQDHO au plus tard une semaine avant l'activité.

Aucune inscription par téléphone ne sera acceptée. Les inscriptions ne sont enregistrées que sur réception du paiement total.

Notez cependant que les membres de l'IQDHO pourront, s'ils le désirent, être facturés.

Des frais d'administration de 1,5 % par mois seront chargés après 30 jours.

Les frais d'inscription n'incluent pas les repas.

Politique d'annulation et de remboursement

L'IQDHO se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre d'inscriptions est insuffisant.

Vous recevrez une confirmation par courriel ou télécopieur 7 à 10 jours avant l'activité.

En cas d'annulation d'une activité par l'IQDHO, les personnes inscrites sont entièrement remboursées.

Si une activité doit être reportée et que la personne ne peut participer au cours à cause du changement de date, elle sera entièrement remboursée.

Si une personne annule son inscription après la date limite d'inscription, elle ne sera pas remboursée.

Substitution : Le remplacement d'un participant par un autre participant est possible.

Si vous êtes inscrits et que vous ne pouvez pas vous présenter, le cahier du participant ou les notes de cours vous seront acheminés.

Pour renseignements :

IQDHO

3230, rue Sicotte, E-307

Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2M2 CANADA

Tél. : 450 778-6514 Téléc. : 450 778-6537

Courriel : info@iqdho.com

WWW.IQDHO.COM

Le centre de **services-conseils** techniques, en gestion, en jardinerie et en agroenvironnement

 Le centre d'**innovation**  Le centre de **documentation** et de **diffusion d'information**  Le centre de **développement**
des compétences qui offre des activités de formation  **Le centre d'expertise en horticulture ornementale du Québec**